

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 26 JUIN 2024 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2024-06-26 193.	Délibération du CONSEIL D'ADMINISTRATION n° CA 2023-12-13	Opération n° 160	PLESCOP Concession d'aménagement Zac Park Nevez
-----------------------------------	---	------------------	--

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2023, présentant le bilan des comptes rendus aux collectivités locales des concessions d'aménagement dont celui de l'opération précitée,

Une consultation bancaire a été réalisée auprès de quatre établissements de crédits pour financer les travaux de la première tranche opérationnelle de l'opération.

Après analyse de Finance Active en date du 19 juin 2024 portant sur les forwards de taux, il en ressort que la proposition de taux sur E3 mois est plus intéressante que celles en taux fixe, malgré un taux au départ du contrat supérieur. Les forwards évaluent une baisse de taux qui inverserait rapidement ces conditions par rapport aux taux fixes. La charge d'intérêts prévisionnelle serait ainsi nettement inférieure, 67 k€ contre 159 k€ à taux fixes.

La consultation a permis d'obtenir l'offre « mieux disante » détaillée ci-après :

- Etablissement : **Caisse d'Epargne**
- Montant de l'ouverture de crédit : 2 200 000 €
- Conditions financières : E3M + 0.40% flooré à 0%
- Durée : 3 ans (12 à 18 mois renouvelable)
- Périodicité : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Frais de dossier : 0,10% du montant emprunté
- Garantie : sans

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers une ouverture de crédit pour un montant de **2 200 000 €**.

Fait à Vannes, le 26 juin 2024

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT